

## CONGRÈS DE LA FSU

## Débattre, amender, proposer

→ par Stéphane Tassel, Michelle Lauton

**L'**organisation du congrès de la FSU entre dans la phase des congrès départementaux. Y sont discutés les textes préparatoires sur quatre thèmes<sup>(1)</sup>.

Les camarades du SNESUP devront être au premier plan pour débattre, amender les propositions ou répondre aux questions ouvertes. C'est pour contribuer au débat sur les thèmes du congrès que le SNESUP édite ce supplément.



Certaines questions sont au cœur de l'actualité. Après les propositions gouvernementales inacceptables du 13 novembre sur la formation des enseignants, au-delà des convergences réelles

sur notre conception du métier d'enseignant et de son rôle dans la démocratisation du système éducatif, nous devons avancer sur certains points qui font débat dans la FSU : l'articulation master/concours, le cadrage de la formation, le rôle des structures universitaires de formation. L'application de la loi LRU - avec l'augmentation de la précarité, la restructuration du tissu d'enseignement supérieur et de recherche... - illustre le thème « services publics », avec des revendications à faire prendre en compte. En tant que scientifiques, nous devons intervenir sur des questions de société (nucléaire, OGM, environnement...), pour faire converger nos analyses aux niveaux départemental et national. Dans le cadre de l'évolution législative des conditions de représentativité, comment envisager le travail en commun, voire les alliances avec d'autres organisations, à des niveaux divers ? Prenons à bras-le-corps ces débats. Participons aux congrès départementaux et intégrons les délégations des sections départementales au congrès de Lille. C'est à cette condition que le SNESUP sera considéré et pèsera dans le résultat, à l'image de ses responsabilités.



(1) Éducation, formation, recherche, enjeux d'avenir ; le service public et la fonction publique sont une richesse ; pour des alternatives économiques, sociales et environnementales ; quelle FSU pour quel syndicalisme ? Les textes sont publiés dans le supplément à Pour n° 140 et sur le site de la FSU :

[http://www.fsu.fr/IMG/pdf/actu\\_091106\\_48\\_P\\_TXT\\_PREPA\\_FSU\\_2009.pdf](http://www.fsu.fr/IMG/pdf/actu_091106_48_P_TXT_PREPA_FSU_2009.pdf)

L  
T  
N  
E  
M  
É  
L  
P  
U  
S

# Réévaluer la culture générale commune

→ par Denis Paget, Institut de recherches de la FSU

**La réussite de tous les publics dans l'enseignement supérieur suppose l'appropriation par tous les bacheliers d'une culture générale commune repensée dans ses contenus et sa pédagogie.**

Le débat éducatif sur la culture commune a été esquivé par l'apparition du « socle commun de connaissances et de compétences » qui s'est voulu une réponse à l'échec scolaire et une traduction française des directives européennes.

Parallèlement, l'embryon de réforme des lycées, très controversé, se révèle être un nouveau bricolage prévisible des horaires, sans aucune réflexion sur la nature et l'équilibre des savoirs, et la façon de les transmettre. C'est pourtant la question majeure. On n'améliorera pas la réussite universitaire sans redéfinir profondément **la culture générale commune qui fonde le niveau baccalauréat**, quelle que soit la filière de formation, et rend crédible l'idée que ce diplôme ouvre droit non seulement à l'accès mais à la possibilité de réussir à l'université. Or, on peut être bachelier aujourd'hui en maintenant d'immenses lacunes de culture générale qui conduisent à l'échec assuré dans l'enseignement supérieur : difficultés d'expression écrite et orale, incapacité à lire des ouvrages relevant de la recherche, difficultés à traiter, maîtriser, hiérarchiser une information écrite ou chiffrée proliférante ou à délibérer sur une question après en avoir discuté les différentes facettes, brouillage des références et des valeurs, fragilité des références historiques, faible maîtrise des langues étrangères... et

surtout faiblesse de l'intérêt, de l'imagination, de l'autonomie de pensée.

La hiérarchie des baccalauréats, que tout le monde déplore, provient essentiellement de ce que quantité d'entre eux peuvent être obtenus grâce à une spécialisation à fort coefficient d'examen alors que l'élève est profondément en échec dans toute la formation générale. Comment s'étonner alors de leur rapide décrochage universitaire dans les deux premières années ?

## DEUX QUESTIONS CLÉS

Une réforme des lycées comme des premières années universitaires devrait se poser deux questions :

1. Une réhabilitation de la culture générale commune dans des formations qui peuvent être par ailleurs – sur la partie dominante – plus diverses qu'elles ne le sont aujourd'hui ;
2. Une révision en profondeur de cette culture générale pour qu'elle résolve les tensions qui la traversent, notamment le fossé qui la sépare des pratiques culturelles de la vie quotidienne des jeunes générations. Concernant le premier point, nous proposons de **construire les enseignements de culture générale commune sous forme d'unités capitalisables graduées par niveaux** (par exemple trois ou quatre niveaux pour chaque discipline) ; sachant que, selon le bac préparé on exigera le niveau I ou II ou

III. Ces niveaux peuvent aussi correspondre à des approches différenciées des programmes. Ainsi un élève ne redouble que les unités de valeur qu'il n'a pas acquises et leur existence dans toutes les formations facilite les changements d'orientation en cours d'étude. Ce système pourrait concerner les disciplines actuellement communes à la plupart des formations (y compris les bacs technologiques et professionnels) : français, philosophie, histoire et géographie, langue étrangère, EPS, mais aussi les maths, les technologies et les sciences appliquées aux sciences humaines et sociales. Ce serait le moyen de vraiment fonder un « niveau bac » incontestable sur la possession d'une culture générale. Elle serait validée et acquise progressivement. On peut envisager que certaines unités puissent être repassées ou prolongées à l'université. Les universités pourraient d'ailleurs préciser le niveau exigé pour telle ou telle unité dans la formation désirée.

## UNE CULTURE COMMUNE RENOUVELÉE

Enfin, concernant le contenu de cette culture générale commune, il lui faut résoudre, par de nouveaux compromis, les tensions existantes entre transmission du patrimoine et prise en compte des nouveaux médias de la culture, entre travail de la culture nationale et souci de son évolution, de ses métissages et de son ouverture aux autres cultures, entre les pouvoirs du *dire* et les pouvoirs du *faire*, entre l'homo *sapiens* et l'homo *faber*. À des jeunes toujours plus loin de leurs racines, il faut offrir de quoi réactiver les mémoires. Dans un univers dominé par les techniques, il faut amener à réfléchir à la façon de les intégrer dans la culture, à en faire mesurer les pouvoirs, les illusions et les risques. S'il faut préserver le message humaniste, il faut aussi le réévaluer pour montrer que la place de l'homme ne consiste pas à dévorer la planète, que son règne trouve de nouvelles raisons d'être plus modestes.

La culture commune requise au niveau du lycée et du supérieur réclame aussi une solide formation en matière de lecture des messages iconiques, de maîtrise et traitement de l'information à l'écrit et à l'oral, et du raisonnement statistique et probabiliste. C'est à ce prix qu'on pourra augmenter le nombre des étudiants qui réussissent. ●

▼  
**On n'améliorera pas la réussite universitaire sans redéfinir profondément la culture générale commune qui fonde le niveau baccalauréat**  
 ▲

### « SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES » : QUATRE CRITIQUES MAJEURES

1. Il fait courir le risque d'un double curriculum : celui du socle auquel on limitera les 17 % d'élèves en difficulté et celui des programmes qui permet aux autres l'accès au second cycle général et technologique.
2. Il est conçu comme la principale référence réellement commune à tous les élèves au sein d'une « scolarité obligatoire » toujours limitée à 16 ans, alors même que tous les jeunes doivent poursuivre leurs études bien au-delà ; ce qui laisse supposer une forte limitation des références communes dans les diverses filières des lycées.
3. Il privilégie une entrée par les compétences qui confine à la caricature (par exemple, la compétence « culture humaniste », loin de traverser l'ensemble des autres comme manifestant une attitude philosophique et morale fondamentale, apparaît comme une « compétence » parmi d'autres, au même titre que la maîtrise des techniques de l'information).
4. Le socle permet, une fois de plus, d'esquiver la question de fond d'un corpus de savoirs scolaires profondément renouvelé, qui permette aux jeunes de grandir, de s'introduire au monde complexe où ils sont nés, en étant de leur temps, sans en être les esclaves.

# Formation des enseignants et place du concours

→ par Gisèle Jean, membre du collectif FDE

**La formation des enseignants, enjeu national et sociétal, est cependant un processus complexe concernant des acteurs divers. La place du concours de recrutement doit constituer un élément de réponse cohérent et unificateur.**

La formation des enseignants est une question sensible parce qu'elle concerne la communauté éducative et universitaire dans son ensemble, mais à des degrés divers. En effet pour l'ensemble de la communauté, ce qui importe le plus c'est, d'une part, la capacité des futurs enseignants à exercer une profession exigeante, chargée d'une mission capitale pour la nation, et, d'autre part, la préservation des garanties statutaires attachées aux professions enseignantes. Mais d'autres enjeux attachés à la formation des enseignants diffèrent en fonction des secteurs où l'on se situe. Dans certains secteurs, la formation des enseignants constitue le cœur des préoccupations en matière d'enseignement et de recherche. Pour d'autres secteurs, elle représente un débouché majeur pour les étudiants. Et pour d'autres encore, elle offre simplement une ouverture potentielle. Ainsi, selon les lieux où l'on est, envisage-t-on la formation des enseignants plutôt dans sa globalité comme un ensemble complexe exigeant l'articulation entre différentes composantes, ou plutôt sous l'angle du simple prolongement des études universitaires.

La complexité des questions liées à la formation des enseignants tient aussi au fait que celle-ci ne constitue pas un domaine isolé : elle se situe au contraire à l'intersection de préoccupations universitaires, d'impératifs professionnels et de contraintes institutionnelles, qui de surcroît relèvent de deux ministères, le MESR et le MEN. Ces ministères n'ont pas élaboré de projet cohérent, et face aux exigences contradictoires qu'ils tendent à imposer, il nous faut organiser une réponse qui sera quant à elle cohérente.

Si le SNESUP et la FSU défendent des concours de recrutement nationaux, pour autant, sur la place des concours, les positions sont diverses. Le SNESUP, avec d'autres syndicats, défend un concours en fin de M1. Quels sont nos arguments ?

## UN CONCOURS EN FIN DE M1

Les concours de recrutement jouent plusieurs rôles : ils garantissent aux étudiants se destinant à cette profession que les postulants seront recrutés de la façon la plus juste possible en fonction de critères nationaux ; ils

permettent à l'employeur de s'assurer que les futurs enseignants auront bien les savoirs et les compétences nécessaires pour débiter dans le métier ; et enfin ils constituent des repères pour organiser les dispositifs de formation et contribuent ainsi à l'homogénéité de la formation sur le territoire. C'est pourquoi le SNESUP défend avec force l'existence de concours nationaux et s'est engagé dans une réflexion sur la place du concours. Demander que l'admissibilité aux concours soit placée en fin de M1 est une position qui permet de prendre en compte le devenir des étudiants et d'organiser des cursus cohérents.

Tous les étudiants titulaires d'une licence ont le droit de s'inscrire dans un master en vue de devenir enseignant et doivent en avoir la possibilité matérielle. La question du financement des études longues est à résoudre en priorité au niveau national (prérecrutement, aides financières pérennes). Les cursus doivent être aménagés de façon à prendre en compte non seulement ceux qui à l'issue de leurs études deviendront enseignants, mais aussi ceux qui n'y parviendront pas. Les épreuves nationales deviennent un indicateur d'orientation, évitant le recours à des critères locaux pour le passage en M2, qui reste toujours du ressort de l'université. Les concours restent les indicateurs les plus neutres dans cette prise de décision. L'échec ou la réussite à l'admissibilité à l'issue du M1 informe l'étudiant sur ses chances de mener à bien son projet et lui permet éventuellement une réorientation précoce. De leur côté, les candidats admissibles qui poursuivront leurs études en M2, même s'ils ne réussissent pas le concours, auront la possibilité d'obtenir un master qui



© R. Doisneau

ne sera pas dévalorisé (à condition que le M1 intègre des éléments d'initiation à la recherche) et de faire valoir les capacités qu'ils ont manifestées lors de la réussite aux épreuves d'admissibilité. Cela doit s'accompagner de dispositifs passerelles, en

fonction des spécificités des domaines d'études, pour permettre des réorientations à différents moments du cursus.

Il faut prévoir à l'issue des deux années de master la possibilité d'accueillir dans des formations spécifiques des étudiants titulaires d'un

master qui auraient été admissibles mais n'auraient pas réussi le concours afin de leur permettre de le préparer à nouveau.

Il faut également envisager l'admission des titulaires de master qui auraient été initiés à la recherche, lauréats ou non des concours, dans des M2 spécialisés leur donnant accès ensuite aux études doctorales, dans des secteurs où il est d'usage de passer par les concours de recrutement avant de s'engager dans la recherche. ●

▼  
**Face aux exigences  
 contradictoires que les deux  
 ministères, le MESR et le MEN,  
 tendent à imposer, il nous faut  
 organiser une réponse qui sera  
 quant à elle cohérente**  
 ▲

# La recherche en voie de soumission ?

→ par Marc Neveu, secrétaire national responsable du secteur recherche

**La politique de la recherche du MESR<sup>(1)</sup> est marquée par la double volonté de son assujettissement à des objectifs de rentabilisation immédiate et de son pilotage autoritaire et, à court terme, à l'encontre des valeurs du service public.**

Cette politique commune à l'ensemble des pays européens participant au processus de Bologne et à la stratégie de Lisbonne oriente la recherche dans un souci de compétitivité économique et la place sous l'influence des *lobbies* des grandes entreprises.

## QUELQUES ÉLÉMENTS RÉCENTS

La Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation présentée par V. Péresse le 16 octobre 2009 engage, selon 29 projets, les universités et les organismes de recherche dans la valorisation de la recherche publique et sa mise à disposition des intérêts économiques immédiats du pays. Ni les syndicats, ni les instances scientifiques n'ont été consultés, pas plus que le parlement bien qu'il s'agisse d'une stratégie nationale.

Doter en capital des fondations ou des « sociétés d'accélération du transfert de technologie » – économiquement viables sous dix ans –, donner comme objectif à près de la moitié des propositions le développement de « démonstrateurs technologiques » sont deux exemples de l'orientation « utilitaire » de la recherche et de sa subordination à la filière industrielle. À aucun moment il n'est question de financer la recherche fondamentale.

Les trois priorités scientifiques<sup>(2)</sup> éliminent – faut-il s'en étonner ? – le secteur des sciences humaines et sociales. Le discours d'ouverture du CDHSS<sup>(3)</sup> de V. Péresse confirme sa vision réductrice de ce secteur : prestataire de service, subordonné aux sciences dures.

Autre élément auquel les collègues sont confrontés : les stages en laboratoire des masters recherche doivent être rémunérés, bien qu'aucun crédit de fonctionnement supplémentaire ne permette la mise en œuvre de cette mesure. Quels laboratoires pourront payer les étudiants ? Ceux qui ont des contrats avec des entreprises. Exit la recherche fondamentale. Exit les SHS.

## UN PAYSAGE MARQUÉ PAR L'AUTORITARISME

Pour que cette politique de recherche fonctionne sans entrave, il faut réduire au silence la communauté scientifique. Les attaques contre le CNRS et sa restructuration en sont des éléments. Le décret organique récemment publié supprime au CNRS sa



capacité d'évaluer la qualité et la pertinence des recherches en son sein, en confiant les évaluations aux responsables nommés par le pouvoir politique de l'AERES. Il entérine l'organisation du CNRS en dix instituts auxquels des missions nationales seront directement confiées par le ministre en charge de la recherche, et la disparition des structures chargées de mettre en place des programmes interdisciplinaires. Dans le même registre, V. Péresse a rappelé la primauté accordée aux Alliances, structures sans élus, pour superviser l'action des établissements ou des organismes, ce qui rend subsidiaire le rôle de leurs conseils scientifiques. Cette structuration du paysage se complète par les fondations scientifiques (RTRA par exemple) où les élus sont très minoritaires.

Enfin, le financement de la recherche fait la part belle au financement sur projets (par le truchement de l'ANR), renforçant le pilotage sur le court terme – même si les programmes blancs ont été réévalués. Par ailleurs la part consacrée au soutien de la recherche privée au détriment de la recherche publique est énorme. Aujourd'hui, le Crédit Impôt Recherche représente un investissement pour l'État de l'ordre de 4 milliards d'euros par an en créances fiscales – il a plus que doublé en

trois ans. Pour donner un ordre de grandeur, recruter 60 000 personnes de plus dans l'enseignement supérieur et la recherche, en dix ans, coûterait 300 millions de plus par an.

Cela est à mettre en regard des crédits de base des laboratoires, qui ne cessent de régresser en volume depuis 2002.

Aux antipodes de cette vision utilitariste de la recherche, c'est bien d'une recherche pu-

blique scientifiquement libre que nous devons nous doter.

Cela suppose un effort pluriannuel en crédits récurrents et en postes, associé à une véritable revalorisation des carrières. À l'opposé des primes qui mettent en concurrence les laboratoires entre eux, les enseignants-chercheurs et les chercheurs entre eux, c'est d'une revalorisation pour tous dont nous avons besoin. La recherche se mène en équipe, nécessite des collaborations au sein de la communauté scientifique et doit repousser la mise en concurrence délétère. ●

▲  
 Aux antipodes d'une vision  
 utilitariste de la recherche,  
 c'est d'une recherche publique  
 scientifiquement libre  
 que nous devons nous doter  
 ▼

(1) Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

(2) La santé, le bien-être, l'alimentation et les biotechnologies ; l'urgence environnementale et les écotecnologies ; l'information, la communication et les nanotechnologies.

(3) Conseil des Humanités et des Sciences sociales, cf. *Le SNESUP* n° 578, page 17.

# L'emploi malmené

**Qu'il s'agisse de l'extension du système des primes ou du développement de la précarité, la politique de l'emploi dans l'enseignement supérieur et la recherche l'éloigne dangereusement des règles de la fonction et du service publics.**

## Primes : sous l'appât l'hameçon

→ par Noël Bernard, secrétaire national, secteur SDP

Le recours aux primes comme composante de la rémunération, systématiquement pratiqué par le ministère, connaît dans le supérieur une importance particulière, du fait notamment du niveau extrêmement bas des salaires touchés par les chercheurs et enseignants-chercheurs en France. Cette insuffisance, reconnue par le ministère, a été dénoncée par les deux rapports Schwartz et Hoffmann en 2008.

Le plan « Carrières », qui a fait suite à ces rapports et qui devait améliorer l'attractivité des carrières de l'enseignement supérieur et de la recherche, ne comporte quasiment comme seule mesure en ce sens qu'une majoration spectaculaire du montant des primes accordées soit au titre de l'enseignement, soit au titre de la recherche : leur plafond passe de 3 500 euros à 15 000 euros. Depuis 89 le système indemnitaire dans l'enseignement supérieur était très développé.

Nos syndicats avaient dès cette période rejeté les primes et demandé leur intégration au salaire indiciaire. Nos arguments restent d'actualité : lors du départ en retraite, ou à l'occasion d'un accident de la vie (congés, collègues en sous service, etc.) la rémunération retombe aussitôt à l'étiage. Par ailleurs tous les collègues ne bénéficient pas de ces primes, il en résulte de fortes inégalités entre collègues.

Sous l'actuel gouvernement les primes ont revêtu, dans l'ensemble de la fonction publique et singulièrement dans le supérieur, deux aspects nouveaux qui changent la nature du danger. Tout d'abord leur montant

surévalué en fait non plus un élément accessoire, mais une part essentielle de la rémunération. Combinées avec la stagnation du point d'indice, la non-attribution d'une prime ou la perte de son bénéfice deviennent en un drame personnel et familial.

En second lieu, l'attribution des primes, sur un

mode individuel et discrétionnaire, est décidée par un chef d'établissement investi de tous pouvoirs et affranchi de tous contrôles. Ceci inclut la prime dans un arsenal impressionnant de moyens de pression qui instaurent dans les établissements un climat de concurrence entre collègues, de méfiance réciproque, de coteries et de népotisme. Feignant de donner aux universités une liberté rêvée, le ministère étend en réalité ses possibilités de pilotage reposant sur un système quasi-féodal. Il fait ainsi fi de la démocratie, il prend également le risque d'un effondrement de la qualité du système universitaire, tant au niveau recherche qu'enseignement. Quant aux collègues, ils ont bien pris la mesure d'un marché de dupes où chacun sera perdant. ●

**Nos arguments pour rejeter les primes et demander leur intégration au salaire indiciaire restent d'actualité**



## Précarité : le mal s'étend

→ par William Charton, responsable du collectif SDP/non-fonctionnaires

La fonction publique reste l'exemple à ne pas suivre en matière de recours à l'emploi précaire. Depuis de nombreuses années elle utilise cyniquement des personnels non titulaires comme variables d'ajustement. Le gouvernement quant à lui supprime les postes de fonctionnaires (non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite), prévoit de recourir à l'intérim et d'imposer des reconversions aux personnels statutaires (loi sur la mobilité des fonctionnaires).

Cette précarité se retrouve au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche, touchant aussi bien des étudiants qui sont contraints de financer leurs études que des personnels aux multiples CDD successifs et à très bas salaire.

En termes d'emplois, l'essentiel des réformes gouvernementales a concerné les personnels BIATOS avec notamment le dévelop-

pement dans les établissements du recours massif aux contractuels de droit public, générant ainsi une situation de profonde discrimination entre les agents.

La loi LRU et son pendant, le passage aux responsabilités et compétences élargies, a renforcé la déréglementation de l'emploi universitaire, qui s'étend de plus en plus aux enseignants et

aux chercheurs. Les présidents d'établissements sont à présent autorisés à recruter en CDD ou CDI des agents contractuels « pour occuper des fonctions techniques ou administratives correspondant à des emplois de catégorie A, pour assurer (...) des fonctions d'enseignement, de recherche ou d'enseignement et de recherche (...) ». Si « le pourcentage maximum de la masse salariale que l'établissement peut consacrer au recrutement des agents contractuels... »

est fixé dans le cadre du contrat pluriannuel, la possibilité donnée aux universités de créer des fondations leur permettra de recruter des personnels sous contrats de droit privé sans aucune limitation.

Le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, les conditions de travail et d'études sont fortement affectés par

cette précarité. Notre revendication première est la résorption de tous les contrats précaires par la création de postes et la titularisation de toutes et tous. Dans cette attente, nous demandons l'amélioration immédiate des conditions de travail des personnels non titulaires,

nationalement par une définition nationale de grilles salariales adéquates et par l'alignement des primes et du temps de travail sur ceux des fonctionnaires. ●

**Le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, les conditions de travail et d'études sont fortement affectés par cette précarité**

# Crédit Impôt Recherche, cadeau aux entreprises ?

→ par Marc Neveu

**L'augmentation du coût pour l'État du Crédit Impôt Recherche n'est pas synonyme d'un gain de fonds pour la recherche ! Exemple d'une fausse « bonne mesure ».**



Le Crédit Impôt Recherche (CIR), dégrèvement d'impôt pour les entreprises sur leurs dépenses de recherche, à l'origine plafonné très bas et proportionnel à l'accroissement des dépenses de R&D<sup>(1)</sup> de l'entreprise, avait pour but d'inciter les PME à faire plus de recherche. Cet effet incitatif contestable (entre 2002 et 2006, les aides de l'État se sont accrues de 1,5 milliard et les dépenses de recherche des entreprises de 500 millions seulement) a été remplacé par la réforme de 2008 par une défiscalisation de 30 % de l'ensemble des dépenses. Aujourd'hui, le CIR représente un investissement pour l'État de l'ordre de 4 milliards d'euros en créances fiscales, faisant plus que doubler en trois ans<sup>(2)</sup>. Le rapport Carrez du 2 juillet 2009 indique que le CIR ne sert que très partiellement à la recherche, qu'il « bénéficie massivement aux grandes entreprises. [...] Le gain de la réforme

[...] sera concentré à près de 80 % sur les entreprises de plus de 250 salariés [...] a contrario, les PME n'obtiendront qu'environ 20 % » et que c'est le secteur tertiaire (banques, assurances, sociétés de conseil) qui est le grand bénéficiaire du CIR « le secteur des services [...] représente près des deux tiers des créances, en particulier les entreprises de services bancaires et d'assurances [...] ».

▼  
**Il n'y a aucun contrôle scientifique du contenu des factures donnant droit au CIR**  
 ▲

Il n'y a aucun contrôle scientifique du contenu des factures donnant droit au CIR, ce que confirme le rapport Carrez : « contrairement aux procédures utilisées en matière d'aides directes, le CIR est accordé sur la base d'une simple déclaration ». Si prompt à demander de multiples évaluations pour justifier de l'utilisation du moindre centime pour le secteur public, le gouvernement fait preuve de beaucoup plus de largesse lorsqu'il s'agit de gaver ses amis du MEDEF.

**Il faut donc supprimer le CIR et le remplacer par un système moins onéreux, efficace, transparent et évalué, servant uniquement la recherche.** En 2005, les États généraux de la Recherche proposaient « la création d'un système de "crédit d'impôt flottant" pour inciter toutes les entreprises à investir dans la recherche : dans les secteurs prospères (banques, assurances, services, grande distribution, bâtiment), les entreprises faisant des bénéfices et qui consacrent moins d'un certain pourcentage de leur chiffre d'affaire à la recherche, devront avoir une participation volontaire alimentant le budget des programmes sectoriels ».

Ne serait-ce pas toujours d'actualité ? ●

(1) Recherche et Développement.  
 (2) Lire l'excellent article d'H. Audier [http://www.snscs.fr/article.php3?id\\_article=1918](http://www.snscs.fr/article.php3?id_article=1918)

# L'enseignement supérieur morcelé, territorialisé !

→ par Alain Pagano, membre du Bureau national, responsable du secteur Service public

**Le mouvement de restructuration des établissements d'ESR accentue la tendance au désengagement de l'État, à l'émiettement du service public et à sa dépendance vis-à-vis des pouvoirs locaux.**

Le thème 2 du congrès de la FSU s'intéresse à la notion de service public, à son intérêt comme à son avenir. Loin d'être une clause de style qui occupe les débats de congrès, ce thème constitue un enjeu extrêmement important pour notre activité syndicale. L'enseignement supérieur est, hélas, un excellent exemple des restructurations en cours dans l'ensemble de la fonction publique, et qui vise à une profonde déstructuration et réduction du périmètre des services publics. Dans le supérieur, cette restructuration s'applique notamment par la loi LRU. En simplifiant le trait, on pourrait dire que nous glissons d'un statut de fonction publique d'État

vers un fonctionnement et un statut de type fonction publique territoriale... Avec un glissement vers la privatisation.

**Premier exemple :** Avec l'autonomie donnée aux universités, et, entre autres, le pouvoir

▼  
**L'enseignement supérieur est, hélas, un excellent exemple des restructurations en cours dans l'ensemble de la fonction et des services publics**  
 ▲

exorbitant donné aux présidents d'université, la gestion de la carrière et du recrutement des enseignants chercheurs passe au niveau local, même si le statut reste encore national... Pour combien de temps ?

**Deuxième exemple :** L'État, à travers la mise en place d'un nouveau système de répartition des moyens nommé SYMPA (on a le sens de l'humour au ministère !), se désengage financièrement, de manière perverse, en accordant les moyens aux établissements dans une proportion plus forte pour les financements sur projets, et donc, dans une proportion moins forte pour les crédits récurrents. Cela oblige donc les universités

à trouver leurs propres moyens financiers, en montant des fondations pour attirer les crédits privés (les exemples se multiplient en ce moment), en tarifant tous les services rendus, en sollicitant toujours plus les collectivités territoriales de proximité (communauté de communes, départements, régions). Ainsi, il n'est pas innocent de voir se multiplier les rencontres entre les présidents d'université et l'Association des Régions de France mais aussi avec l'Association des villes moyennes...

**Troisième exemple :** Cette plus forte association avec les élus des échelons territoriaux de proximité conduit à un raisonnement sur les besoins sociaux économiques de proximité. Ainsi, la rencontre entre la CPU et l'ARF propose une « adaptation de l'offre de formation initiale, continue et par apprentissage en relation avec les besoins des territoires ». Qui se souciera demain des formations fondamentales et des formations de « niche », des formations rares ? Il est donc indispensable que l'État continue à gérer la carte universitaire au niveau national et de l'affirmer haut et fort quand un certain nombre de régions vont jusqu'à théoriser un service public régional d'éducation.

**Quatrième exemple :** la politique des PRES débouche sur des rapprochements entre universités, des processus de fusion, des regroupements à l'échelle régionale, notamment pour les universités de province. Si cette politique rentre en résonance avec l'échelon régional, quoi d'anormal ? Mais, dans l'optique du désengagement de l'État signalé plus haut, il est à craindre que le service public soit « rationalisé » en supprimant certains doublons de formation au niveau régional, voire certaines universités jugées trop petites, car la région ne pourra pas tout financer ! Le coût de telles mesures sera bien sûr à la charge des familles puisqu'il faudra se déplacer et se loger jusqu'à l'université régionale qui offrira la formation désirée. Cette réflexion ne constitue pas un scénario syndical pessimiste, il s'appuie sur la réalité des établissements où se discutent des regroupements d'écoles doctorales qui préfigurent le partage entre universités d'un même PRES des formations adossées à ces écoles doctorales. Quand les « cartes universitaires territorialisées » vont se décider (elles sont dans les tuyaux), il est à souhaiter que la prise de conscience de ces dangers se développe et que la riposte soit à la hauteur des besoins : un accès à l'enseignement supérieur pour tous. L'exigence d'un service public de qualité, de proximité, financé à la hauteur des besoins par l'État reste une revendication tout à fait moderne, elle prend même une acuité plus particulière dans le supérieur. ●

# Développer le syndicalisme au plan international

→ par le collectif d'animation du secteur international du SNESUP

**L'activité internationale de la FSU doit faire l'objet de débats et de décisions permettant de la développer dans toutes ses dimensions.**

L'activité et les solidarités internationales sont importantes pour le syndicalisme qu'entend développer la FSU. Elles le sont particulièrement pour un syndicat comme le SNESUP. Pour au moins deux raisons : le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche est partout, et notamment en Europe, l'objet d'attaques similaires (mise en concurrence, gestion entrepreneuriale, finalité de la recherche dictée par les entreprises, dislocation des statuts) ; les syndiqués, par leurs activités professionnelles, sont amenés à nouer des liens avec des universitaires d'autres pays, et à vivre leurs conditions de travail lors de séjours scientifiques à l'étranger. Elles le sont aussi parce que si le capitalisme néolibéral, mondialisé, est chaque jour plus lourd de conséquences sur l'éducation, la recherche, la culture et l'ensemble des services publics, a contrario ces domaines devront être au cœur des choix de société répondant à la crise globale. Ce qui implique la construction par les mouvements syndicaux, sociaux et altermondialistes, de rapports de forces à toutes les échelles, y compris européenne et internationale.

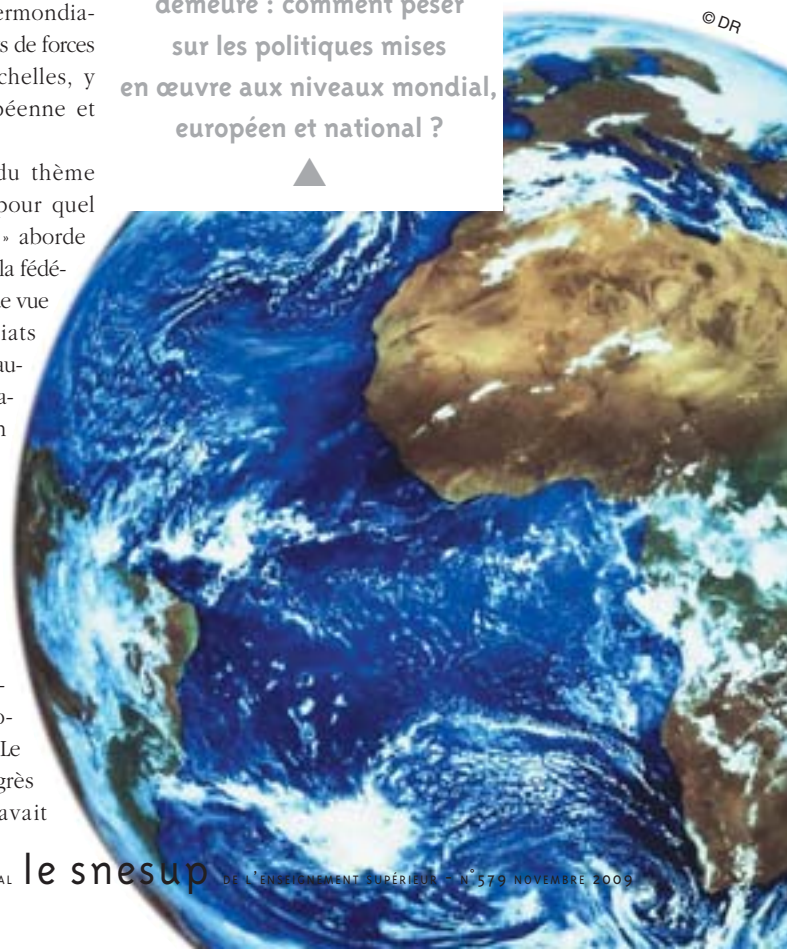
La partie III du thème « Quelle FSU pour quel syndicalisme ? » aborde cette activité de la fédération du point de vue des partenariats qu'elle peut instaurer, des coopérations et de son implication dans les forums sociaux (FSE pour l'Europe, FSM au plan international). Le texte traite aussi des affiliations internationales de la FSU. Le précédent congrès de Marseille avait

engagé la fédération à organiser un débat et un vote des adhérents sur la demande d'affiliation à la Confédération syndicale internationale (CSI). Le vote a été favorable après débat, notamment dans le SNESUP. La demande a été déposée, mais sans réponse de la CSI à ce jour. Le congrès de Lille aura à s'exprimer sur l'opportunité d'une adhésion à la Confédération européenne des syndicats (CES). Si la CES peut être à l'initiative de grandes manifestations européennes, le texte (page 44 du supplément au *Pour* de novembre) souligne sobrement qu'elle « peine à faire converger les luttes et à se doter d'un véritable agenda de mobilisations permettant de se confronter aux politiques néolibérales à l'œuvre dans l'UE ».

La question centrale demeure : comment peser sur les politiques mises en œuvre aux niveaux mondial, européen et national ?

Sur toutes ces questions, il y a matière à débattre dans les congrès départementaux... ●

▼  
 La question centrale demeure : comment peser sur les politiques mises en œuvre aux niveaux mondial, européen et national ?  
 ▲



# Rassembler, travailler ensemble...

→ par Stéphane Tassel, Maurice Zattara (*Action Syndicale*)

**L**e faible taux de syndicalisation, l'émiettement syndical et l'existence de syndicats de lutte (dont le SNESUP) caractérisent aussi l'enseignement supérieur et de la recherche. Si l'influence des syndicats est attestée par les scrutins aux élections nationales ou locales, les personnels s'impliquent d'autant plus dans les actions qu'elles se déroulent à partir d'un appel unitaire plus large, voire en articulation avec une coordination nationale. Cette situation du mouvement de l'hiver et du printemps derniers a aussi permis un renforcement de la syndicalisation au SNESUP. Ceci interroge.

Force incontournable d'abord dans l'éducation, n'étant pas une organisation interprofessionnelle et sa transformation en confédération n'étant pas d'actualité, comment la FSU pourrait-elle mieux participer à certains débats concernant l'ensemble des salariés (protection sociale, emploi, etc.) ? Doit-on répercuter l'évolution-recomposition annoncée – pour

le secteur privé – suite aux nouvelles règles de représentativité ?

Le thème 4 avance des hypothèses d'évolution de la FSU : un travail unitaire régulier voire permanent avec d'autres organisations syndicales ; une structuration pérenne en liaison avec un travail régulier ou permanent ; un rapprochement avec une ou plusieurs autre(s) organisation(s), soit pour créer une nouvelle organisation, soit pour s'y intégrer. Cela pose plusieurs questions tant à la FSU qu'aux syndicats nationaux : Quels avantages et quels risques ? Avec quelle(s) organisation(s) ? Dans quelle(s) condition(s) ? Démarche de sommet ou démarche initiée au plus près du terrain ?

Aujourd'hui a été engagé un travail avec la CGT sur la formation professionnelle et avec Solidaires sur l'écologie : il faudra l'analyser.



La loi LRU en transformant chaque université en « petite fonction publique » exige que se rapprochent les syndicats de la FSU. Listes et programme FSU aux élections aux Conseils ou aux CTP des établissements sont à l'ordre du jour avec le SNCS, le SNASUB et le SNEP, dans des périmètres variés. Ne faudrait-il pas créer des structures pérennes de collaboration ? D'autre part, des rassemblements beaucoup plus larges sont pertinents. Ainsi, l'Intersyndicale ESR, qui se réunit régulièrement au niveau national, impulse des actions (ex : recenser la précarité). N'est-ce pas dans ce sens qu'il faut avancer ? ●

# Rassembler le syndicalisme de transformation sociale

→ par École Émancipée

**P**lus que de ses divisions et de sa faiblesse numérique, le syndicalisme français souffre d'une orientation d'accompagnement social des politiques libérales, portée par une CFDT décomplexée, en concordance avec le syndicalisme européen majoritaire dans la CES. La CGT est constamment tiraillée entre le choix de s'aligner sur cette orientation et sa tradition contestataire. La loi sur la représentativité, voulue par Sarkozy et validée par la CFDT et la CGT, tend à figer le syndicalisme dans ce rôle d'accompagnement. Ni la FSU, ni l'Union syndicale Solidaires ne sont en mesure de contrecarrer, seuls, cette évolution. Ce qui manque, c'est un pôle syndical pour la transformation sociale capable de bousculer les pesanteurs et les appareils.

La FSU doit s'adresser à la CGT et Solidaires pour construire ce pôle capable d'allier contestation et propositions, rapports de forces et négociations, dont les salariés, du privé comme du public ont besoin.

Le syndicalisme dans l'Éducation s'est construit dans l'autonomie pour préserver

son unité. La FSU ne s'est pas satisfaite de cet héritage mais ses tentatives pour sortir de l'isolement ont de fait échoué. Elle n'est pas reconnue sur le champ confédéral qui est celui des grands combats d'aujourd'hui et de demain. Il lui faut tourner la page.

Confronté aux crises économiques, sociales et environnementales, à des transformations profondes du monde du travail et des services publics, à une Union Européenne qui détruit plus qu'elle ne construit, aux nouvelles lois sur la représentativité, dans le privé comme dans le public, le syndicalisme doit trouver de nouvelles réponses et sans doute de nouvelles formes d'organisation et de fonctionnement. La multiplication des « appels », des « collectifs », des réseaux montrent que l'existant ne peut satisfaire, que la détermination à changer existe et cherche des passages. Soit le syndicalisme saura y répondre, soit il se sclérosera.

Il faut rassembler le pôle de transformation sociale.

Il ne s'agit pas de réponses d'appareils, de rejoindre tel ou tel, d'une « fusion-absorption »



ou d'accepter une satellisation par un « partage » des responsabilités, des compétences et des prérogatives. Il s'agit de proposer de la base au sommet un processus de confrontation, d'actions, de réflexions, de propositions capables d'entraîner et de remotiver des militants, et au-delà les salariés.

La FSU, à l'occasion de son congrès peut, doit, prendre l'initiative. Elle seule peut s'adresser simultanément à la CGT et à Solidaires, qui sont les partenaires naturels de cette démarche mais sont engagées dans une confrontation qui prend parfois des allures d'affrontement. Elle seule, parce qu'elle n'est pas dans cette compétition. L'enjeu est immense ! ●



# Regards sur l'avenir de la FSU

Il nous a paru intéressant de solliciter la réflexion de chercheurs travaillant sur les questions du syndicalisme quant à leur vision de la FSU, de ses évolutions et de son avenir dans le paysage syndical français.

## Trois questions au cœur du congrès de la FSU

→ par Raphaël Szajnfeld, Institut de recherche de la FSU

Trois questions devraient être au cœur des travaux du prochain congrès de la FSU : **Le projet syndical.** La FSU sera d'autant plus forte pour contrer les politiques régressives mises en œuvre, qu'elle avancera des propositions novatrices, répondant aux attentes des personnels et aux besoins de la société. C'est vrai pour le système éducatif qui doit avoir les moyens de sa mutation et de son développement. Mais c'est vrai aussi au plan général : la crise économique et financière, les multiples défis démographiques, sanitaires, écologiques, climatiques, culturels... auxquels l'humanité est désormais confrontée, obligent à repenser le monde et doivent être par conséquent pleinement intégrés dans la réflexion, les propositions, les interventions syndicales.

**La stratégie syndicale.** L'année scolaire 2008-2009 a été marquée dans l'enseignement, la recherche, l'insertion et l'emploi par des conflits exceptionnels par leur détermination, leur durée, leur unité. Des reculs ont été imposés, mais l'essentiel des projets gouver-



nementaux demeure. La FSU n'a pas réussi à faire converger ces luttes pour aboutir à des mobilisations plus amples. Même constat au niveau interprofessionnel : les conflits locaux ou de branches se sont multipliés, mais la dynamique unitaire initiée au 1<sup>er</sup> trimestre 2009 est rapidement retombée. Cantonnés dans des batailles défensives, les syndicats sont de moins en moins en mesure de dépasser

ser les clivages corporatifs et d'imposer de nouvelles conquêtes. Comment ouvrir des perspectives revendicatives permettant d'élargir les mobilisations et de déboucher sur des résultats ? La question se pose pour l'ensemble du mouvement syndical comme pour chacune de ses composantes.

**Le devenir de la FSU.** La division syndicale est une faiblesse majeure du syndicalisme français. Les nouvelles règles de représentativité et de validation des accords d'entreprises vont sans doute conduire à des regroupements structurels. Le poids de la FSU dans son champ de responsabilité lui garantit pour le moment toute sa place dans les négociations. Mais, si rien ne bouge, elle risque de se retrouver « hors-jeu » au niveau interprofessionnel, au moment même où elle a tant à dire sur les grandes questions de société. Le SNES a lancé le débat à l'occasion de son Congrès de Pâques. Des rencontres exploratoires se sont tenues avec la CGT et Union solidaire. La réflexion devra se poursuivre au congrès de Lille. ●

## Trois scénarii pour le devenir de la FSU

→ par René Mouriaux,  
Docteur d'État en science politique

Parce qu'il est mouvement, le syndicalisme depuis ses origines s'interroge et est interrogé de manière récurrente sur son avenir. Comme beaucoup d'autres ouvrages consacrés à la CGT, à la CFDT, à la FEN, l'histoire de la FSU composée par Raphaël Szajnfeld et éditée par Syllepse se termine par un 11<sup>e</sup> chapitre, « Et maintenant ? ».

### DEUX HYPOTHÈSES OBSOLÈTES

En raison des évolutions sociopolitiques, des urgences nées de la crise du capitalisme, des contraintes institutionnelles imposées par la loi du 20 août 2008, deux voix sont barrées pour la FSU. Envisageable en 1992, la dilatation de la FSU en UNSU relève de la chimère dans la période du 6<sup>e</sup> congrès. La création d'un pôle de la radicalité avec Solidaires reviendrait à sanctuariser le syndicalisme de transformation.



### TROIS « POSSIBLES » PRÉVISIBLES

Sans traitement résolu des sept fléaux de la FSU (primat des SN, opposition primaire-secondaire-supérieur, affaiblissement des tendances, poids insuffisant des « non-enseignants », isolement international, éloignement des jeunes, autonomie), l'implosion de la FSU

n'est pas un événement à écarter. Les couacs sur la masterisation (*Le Monde*, 18-19 octobre 2009) ne sauraient être pris à la légère.

Des mesures partielles éviteront la catastrophe sans enrayer un progressif déclin. Selon une formule d'Alain Dalençon dans un stage à Poitiers le 12 juin 2009, « l'autonomie est une impasse » dans laquelle la FSU s'asphyxie lentement.

Reste la confédéralisation par le rapprochement avec la CGT. Non un retour, ni une « fusion-absorption » mais un processus inventif débattu et construit avec les syndiqués où les spécificités positives de la FSU seraient garanties et où des avancées mutuelles devraient être accomplies en matière d'implantation de masse, d'action interprofessionnelle, de projet éducatif, dans une lutte conjointe contre la bureaucratisation, l'institutionnalisation et l'intégration du syndicalisme. Fidélité au « U » de 1992 et amplification des ambitions de Dijon. ●

**CONTRIBUTION DE CLAIRE BORNAIS, PSO-EE****Les tendances de la FSU : une réalité difficile à percevoir pour les syndiqués**

Hérité de l'histoire du syndicalisme enseignant, afin de représenter sans scission les grandes tendances du syndicalisme français, le fonctionnement en tendances de la FSU et de ses syndicats est cependant peu perceptible sur le terrain pour les syndiqués qui ne participent pas régulièrement à des congrès nationaux. Syndiquée et militante depuis 1996, je n'ai pas voté pour l'une ou l'autre de ces tendances durant plus de dix ans, faute d'en saisir le sens. Ayant maintenant une vision plus globale du SNESUP et de la FSU,

je reconnais que les tendances traduisent une certaine réalité dans les différences d'analyses et de propositions d'actions portées par les militants. Mais il me semble que la FSU n'est pas allée au bout de son organisation en tendances, faute d'expression des tendances en dehors des périodes de congrès. Par suite, les textes d'orientation proposés au vote arrivent comme des OVNI pour la grande majorité des syndiqués, dépourvus des clefs pour saisir des différences d'appréciation parfois peu évidentes à la lecture de ces longs docu-

ments. Il me semble que cela explique en partie le manque de participation aux votes pour les congrès syndicaux. Une mesure simple pour permettre aux syndiqués de mieux appréhender les enjeux au fur et à mesure de l'actualité serait à mon avis d'avoir des pages réservées à l'expression régulière des tendances dans le magazine POUR de la FSU, et le mensuel du SNESUP, à l'instar de n'importe quel bulletin d'informations d'une collectivité territoriale qui comporte des pages réservées à l'expression des groupes politiques. ●

**CONTRIBUTION DE JEAN FABBRI, AS****Pour la FSU : changer la FSU !**

Les discussions qui préparent le congrès de la FSU restent hermétiques au plus grand nombre des adhérents des syndicats qui composent notre fédération. Le SNESUP n'échappe pas à ce triste constat. Pourtant il y a pour l'ensemble des organisations syndicales, dans la fonction publique et singulièrement dans le secteur de l'enseignement et de la recherche, des enjeux considérables. Ceux-ci sont d'autant mieux saisis dans l'enseignement supérieur que le SNESUP et la présence du SNESUP dans la FSU, ont tenté – avec volontarisme – de renouveler un certain nombre de pratiques syndicales. Oui, il y a des conditions indispensables aux débats démocratiques et aux mobilisations puissantes qui sont le cœur de notre projet syndical. Celles-ci ne sont pas encore réunies aujourd'hui. Au lieu de proposer – qui les lira ? – des rapports d'activité et textes thé-

matiques non seulement longs mais illisibles, ne peut-on pas centrer le congrès sur quelques questions fortes, adopter sur ces questions, par le vote le plus large des adhérents des positions claires... puis mettre en conformité l'ensemble des orientations fédérales par un travail qui, lui, relève de la vie démocratique d'une instance de la FSU, à savoir son CDFN. Au SNESUP, nous avons avancé, pas assez sans doute, dans cette voie. La vitalité des discussions et la force des positions adoptées ont été les ferments des mobilisations exceptionnelles que nous avons portées sur les questions d'emploi, des libertés scientifiques et de la collégialité, des statuts, de la formation des enseignants. Lors du congrès de février 2010 la FSU et ses futurs dirigeants gagneraient à adopter cette logique. Polarisons les débats sur quelques thèmes :



© Raphaël

Pour une FSU puissante porteuse de sens – donc rassemblée – en particulier dans le secteur éducation/recherche/culture, capable d'écarter le démon des corporatismes (qui n'épargne pas des confédérations quelque peu idéalisées dans les projets de texte)... donc capable de parler unie sur les questions service public, « mastérisation », rémunérations...

Pour une FSU riche de sa diversité, tremplin de formation et d'expression pour des salariés-citoyens attachés au service public et inventant à la fois une authentique voie vers des alternatives sociales et de nouvelles formes d'engagement. ●

**CONTRIBUTION EE AU THÈME 3 « POUR DES ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES »****Pour sauver la planète, sortir du capitalisme**

Nous sommes entrés dans une crise écologique durable et planétaire que se développe en étroite relation avec la crise sociale et économique. Cette crise est le produit d'un système productiviste dans lequel les forces possédantes et dominantes, au nom du profit, se sont approprié et ont cherché à soumettre les sociétés et leurs écosystèmes, réduits à des champs d'expansion du capital. C'est donc la question du

modèle économique et social actuel basé sur les principes de la compétitivité, la croissance illimitée et la privatisation de la planète qui est en cause.

Les marchés tout comme le capitalisme vert ne peuvent être la réponse à la crise écologique. Il faut des mesures alternatives et radicales, pour opérer une transition vers une société basée sur la justice sociale, en équilibre avec l'environnement et la démocrati-

sation politique. On ne peut pas laisser les choix économiques, sociaux et environnementaux aux mains d'une oligarchie économique et politique, principale responsable de la crise actuelle.

Il faut intégrer la lutte contre la crise écologique dans l'agenda de tous les acteurs sociaux – tout particulièrement des syndicats, dont la FSU – comme partie intégrante de leur engagement pour un autre monde. ●

## CONTRIBUTION DE MICHELLE LAUTON (AS)

# Démocratiser ? Oui ! Mais comment ?

L'élévation de la qualification de tous est un enjeu considérable pour l'enseignement supérieur public tant pour l'accès à l'emploi qualifié que pour l'exercice du rôle de citoyen. Le SNESUP partage l'objectif d'atteindre 50 % d'une classe d'âge au niveau licence de l'enseignement supérieur, et nous en sommes encore éloignés. Aujourd'hui, les cursus des IUT sont menacés, alors qu'ils accueillent plus de jeunes issus des milieux défavorisés, assurent leur réussite et leur permettent de poursuivre des études par étapes. En rompant avec le fléchage des moyens aux IUT, le gouvernement met en cause leur existence et leur rôle dans l'élévation sociale des étudiants. En outre, il pousse les universités à proposer des licences dont le contenu en première année en ferait une propédeutique, au lieu de proposer une palette diversifiée d'enseignements correspondant à la mention et au parcours choisi par l'étudiant. Mais ce qui se passe dans l'enseignement supérieur ne peut être regardé indépendamment du lycée. L'orientation progressive, axe de la réforme gouvernementale du lycée,



© Raphael

ouvre la voie à la sélection à l'entrée de l'université. Quant aux collègues de second degré à temps partagé, bénéficieront-ils des conditions leur permettant tant de s'impliquer dans une équipe à l'université que de continuer à enseigner en lycée ? Les échos ministériels

concernant le recours massif à des enseignants de second degré en licence sans leur assurer un accès à la recherche traduisent plus une volonté d'économie que l'amélioration des conditions d'encadrement. Dans ce cadre, cela permettrait-il d'assurer le lien enseignement-recherche pourtant substantiel de l'enseignement supérieur ?

Comment déconnecter la réussite des jeunes du recrutement et de la formation des enseignants, point central de la lutte de la communauté universitaire de l'hiver et du printemps derniers ? Si le SNESUP se fixe pour objectif l'élévation de la qualification des enseignants et sa reconnaissance par un master, il faut une tout autre réforme, ce qui exige le retrait des textes publiés, un cadrage national, portant à la fois sur les contenus de formation et sur les structures (IUFM rénovés). La place des concours conditionne l'existence d'un vrai master (sans enseignements coupés par des épreuves de concours). Elle est aussi liée à la sélection à l'entrée en master, à laquelle le SNESUP s'oppose – tout comme à celle entre les deux années de master. ●

## CONTRIBUTION D'ÉCOLE ÉMANCIPÉE

# Une orientation de lutte claire pour la FSU

Les militant(e)s de l'École Émancipée (ÉÉ) Let/ou qui se reconnaissent dans Pour un syndicalisme offensif (PSO) au sein du SNESUP participent depuis son congrès fondateur à la construction de la FSU. Au-delà des positions défendues dans le texte d'orientation, ils abordent ici quelques éléments du désaccord qu'ils ont avec la tendance majoritaire Unité et Action (UA) et/ou sa déclinaison Action syndicale (AS) au SNESUP ces dernières années.

### COMMENT LUTTER EFFICACEMENT ?

Depuis deux ans, les journées d'action inter-syndicales se sont multipliées, huit grèves de 24 heures en 2007-2008 et quatre grèves l'année dernière. Il est clair que si, à l'instar des universitaires cette année, l'ensemble des salariés avait fait autant de jours de grèves en une seule fois, cela aurait pesé davantage sur le gouvernement. Les actions unitaires ponctuelles peuvent être un appui, à condition de ne pas être un simple exutoire au mécontentement. Il faut aussi savoir coordonner les luttes qui éclatent dans différents secteurs. Or, ni de façon autonome ni au sein de l'in-

tersyndicale, la FSU n'a su travailler dans cette perspective. Ainsi le supérieur s'est-il mobilisé contre la loi LRU puis contre les décrets Pécresse sans être jamais vraiment soutenu de l'extérieur, notamment par la FSU. Qu'on pense à l'échec de la journée du 11 mars 2009 « de la maternelle à l'université », peu ou pas relayée par le SNES ! Pire, les représentants FSU au CTPM (Comité technique paritaire ministériel) du 29 mai n'ont pas voté contre les décrets permettant l'application dans le second degré et l'EPS de la réforme de la formation des enseignants, alors même que le SNESUP en demandait le retrait pur et simple. Pour la première fois de son histoire, et à cause de divisions corporatistes à courte vue (touchant la tendance U&A), la FSU s'est, de facto, opposée à un mouvement revendicatif des personnels.

### DÉBATTRE ET DÉGAGER DES PERSPECTIVES

Ce vote interroge sur le fonctionnement du fédéralisme. Pour nous, à la différence d'AS qui fait mine de s'accorder sur ce point fâcheux avec le reste d'UA dans une fenêtre du rapport d'activité, il faut en débattre publiquement afin de pouvoir en tirer des leçons.



© Raphael

D'autant plus que la tentative de la majorité de « ne pas faire trop de vagues » sur le vote au CTPM renforce le danger de distanciation entre instances syndicales et mouvement social au sein même de la FSU.

**Votez et faites voter pour l'orientation « École Émancipée ».** ●

# Pour des alternatives économiques, sociales et environnementales

→ par Pierre Duhaucourt

**Les travaux du congrès sur ce thème doivent permettre à la FSU d'enrichir sa réflexion et ses propositions quant à la nature de la crise et l'ampleur des transformations qu'elle appelle.**

Par ce thème, la FSU prend sa place dans une réflexion générale sur une alternative, que la crise actuelle rend plus nécessaire que jamais. Cette crise, mondiale, est de nature systémique : c'est celle du capitalisme globalisé et financiarisé et de la mondialisation néolibérale. Elle est pluridimensionnelle : économique et sociale, écologique, éthique et culturelle, géopolitique. Cela appelle des ruptures radicales avec la logique et les structures du système, qui doivent porter sur l'ensemble des dimensions de la crise : aussi bien, le titre antérieur de ce thème a été enrichi pour faire apparaître la dimension écologique.

Faute d'une réflexion suffisamment approfondie depuis la critique par notre fédération du projet de TCE, la dimension européenne fait seulement l'objet d'un paragraphe en fin d'introduction : il conviendra que le congrès enrichisse notre vision de « l'autre Europe dont nous avons besoin ».

## **EMPLOI, SALAIRES, PROTECTION SOCIALE, FISCALITÉ, ENVIRONNEMENT...**

Une première partie est consacrée à l'analyse des politiques actuelles et à nos revendications en termes d'emploi, de salaires, de protection sociale, de fiscalité et de politique environnementale (transports, politique industrielle, fiscalité écologique...). L'actualité (suicides au travail, négociations sur la santé au travail et sur la pénibilité) met au premier plan la question des conditions de travail et des effets des nouveaux modes de « management ». Le texte appelle à préciser nos revendications sur la « sécurisation des parcours professionnels » en liaison avec le rôle de la formation, et sur le contenu d'un véritable service public de l'emploi. Nous demandons l'abrogation de la loi HPST et l'annulation des mesures augmentant le « reste à charge » ; une autre réforme des hôpitaux doit être associée à d'autres modes de fonctionnement de la médecine libérale ; nous devons réfléchir à la création, aux missions et au fonctionnement de nouveaux



services publics (petite enfance, personnes âgées...), ainsi que sur la couverture du « 5<sup>e</sup> risque ». Le rendez-vous de 2010 exige la confirmation de nos mandats sur les retraites et l'approfondissement de nos propositions en matière de financement. La FSU place sa réflexion sur une fiscalité écologique dans le cadre de son exigence d'une réforme profonde de l'ensemble du système de prélèvements permettant une redistribution des richesses : le projet de taxe carbone ne répond ni au souci de justice fiscale ni à celui d'efficacité. Mais la préservation de l'environnement passe aussi par d'autres choix en matière de politique industrielle et énergétique, d'aménagement du territoire de transport et d'habitat. Le déficit en logement dépasse le million, et avec la crise le nombre des impayés s'est aggravé : la FSU exige que l'État développe une politique foncière et de logement social garantissant le respect de la loi DALO. En liaison avec le thème 1 devrait être renforcée l'exigence de développer la recherche dans tous les domaines pouvant contribuer au développement durable.

## **DROITS HUMAINS ET ARCHITECTURE INTERNATIONALE**

La défense des droits et libertés et la lutte pour l'égalité prend une acuité particulière avec les mesures liberticides du gouvernement Sarkozy. La politique sécuritaire de fichage et de contrôle social est associée à des menaces sur l'institution judiciaire elle-même. Quelles propositions nouvelles avancer en matière de justice, en particulier de justice des mineurs au moment où le gouvernement prévoit de remplacer l'ordonnance de 1945, sur la question des prisons, pour une autre politique pénale ?

Comment renforcer la mobilisation et enrichir les propositions pour une autre politique d'immigration, dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, contre les discriminations, contre l'homophobie, pour le droit des femmes, pour les droits des étrangers, la défense des sans-papiers ? Comment

aller au-delà des avancées réalisées par la loi de février 2005 sur les personnes en situation de handicap ?

La crise financière, économique, sociale et écologique oblige à la mise en question du processus de mondialisation et de ses institutions. Elle appelle à approfondir la réflexion sur une nouvelle architecture internationale,

sur des modalités de financement permettant la redistribution des richesses, l'aide au développement, la lutte contre le changement climatique – impliquant des taxes globales mais différenciées pour favoriser les économies d'énergie. La FSU prend toute sa place dans la mobilisation contre les atteintes aux droits humains partout dans le monde, les ingérences étrangères au mépris de ces droits, contre les relations néocoloniales, pour la paix et le droit des peuples. ●

▼  
**La crise actuelle, mondiale et pluridimensionnelle, appelle des ruptures radicales avec la logique capitaliste globalisé et financiarisé**  
 ▲